2017-06-16

École d'Été 2017

C.P.A. St-Jérôme

Aréna Régional de la Rivière-du-Nord

Junior • Inter • Sénior

Lundi (26 juin, 3, 10, 17, 24, 31 juillet, 7 août)

17:55	19:15	Junior • Inter • Senior *

Mardi (27 juin, 4, 11, 18, 25 juillet, 1, 8 août)

17:10	18:30	Junior • Inter *
18:30	18:40	Glace
18:40	20:00	Inter • Senior

* Patinage Plus (Cours privés seulement)

Parcelles

- Achat de parcelles disponible durant l'été, si le nombre de patineurs ne dépasse pas la limite fixée par groupe.

	Membre (Inscrit à l'école de d'été)	Non-membre
Parcelle ~80 minutes	30.00 $	35.00 $

- Nombre maximal de patineurs sur la glace par groupe.

	Nb. de Patineurs maximum
Junior • Inter	22
Inter • Senior	20
Junior • Inter • Senior	20

Informations

L'école d'été (junior, inter, sénior) du CPA St-Jérôme se tiendra sur 7 semaines du 26 juin au 8 août 2017 à l'aréna Régional de la Rivière-du-Nord, 750 rue Filion, Saint-Jérôme.

Règlements

- Le CPA de St-Jérôme n'est pas responsable des défectuosités mécaniques, accidents, pertes ou vols à l'aréna ou lors du transport vers celui-ci
- Le CPA de St-Jérôme n'est pas responsable des pannes électriques qui pourraient survenir à l'aréna
- Aucun patineur ne pourra débuter ses cours sans avoir finalisé le paiement complet.
- Absence : Journée non transférable ni remboursable
- Tous les patineurs doivent être membres de Patinage Canada. Une preuve sera exigée.
- L'horaire peut être modifié pour des raisons de sécurité et / ou selon le nombre d'inscriptions.
- Le port du casque homologué CSA est obligatoire (pas de casque de vélo ou de ski alpin) jusqu'à l'étape 5 inclusivement.
- Il est à noter qu'il est obligatoire qu'un entraîneur professionnel ou un membre du C.A. avec un cours de secourisme valide soit présent pour assurer la surveillance et la sécurité des patineurs, et ce en tout temps.